



# À Fond la Caisse

Le journal de la CFDT Caisse d'Épargne Île-de-France - Vendredi 2 juillet 2010

## Gestion du CE : La compo change



Découvrez les dossiers et comptes rendus sur notre site

[www.cfdt-ceidf.com](http://www.cfdt-ceidf.com)



### Mais qui ?

#### 2 ÉDITO



Comme un parfum de Coupe du Monde !

#### 3 Infos d'la Caisse

L'équipe du CE effectue un changement !!!

#### 4 A CHAUD

- Plan de Sauvegarde de l'Emploi

#### 6 - L'intéressement en question

- Immeuble Athos Consultation du CHSCT

#### 7 Dossier



retraites soyons clairs !  
cfdt

#### 8 Conditions de travail

#### 9 Vu, lu, entendu

#### 10 Communication

#### → Infos d'la Caisse



On est jamais déçu !

Les réunions du Comité d'Entreprise étaient, jusqu'à présent, le théâtre d'échanges convenus entre les différents participants. Parfois, certains s'essayaient dans des échanges certes plus musclés mais parfaitement stériles sous l'œil amusé de notre DRHS.

→ Suite page 2

#### → A CHAUD



Immeuble ATHOS

Le CHSCT siège est consulté étage par étage pour rendre un avis sur les plans de l'immeuble ATHOS.

Cinq réunions de commission de plan étaient programmées durant tout le mois de juin.

→ Suite page 6

→ EDITO

**Comme un parfum de coupe du monde.**



La situation de la CEIDF ressemble étrangement à celle que nous a fait vivre l'équipe de France de football. Les résultats financiers ne sont pas plus au rendez-vous que les résultats sportifs des bleus. Un directoire à la dérive à l'image du conseil fédéral de la FFF. Un président sympathique certes mais sans charisme et incapable de diriger le navire dans la tempête. Un DRH qui, tel l'entraîneur de l'équipe de France cherche toujours son équipe type, sa tactique et son style de jeu : une sorte de Dornedek en somme ! Et certains joueurs qui tel Anelka passent leur temps à insulter copieusement leur entraîneur, quand ce n'est pas leurs collègues !

*Triste spectacle !*

*Comme les Bleus, il est grand temps de prendre un peu de recul ...*

*Un supporter déçu*

**La section CFDT vous souhaite de bonnes vacances.**

→ Réunion du Comité d'entreprise en direct...



**On est jamais déçu !**

Les réunions du Comité d'Entreprise étaient, jusqu'à présent, le théâtre d'échanges convenus entre les différents participants. Parfois, certains s'essayaient dans des échanges certes plus musclés mais parfaitement stériles sous l'œil amusé de notre DRHS.

Mais depuis quelques semaines et certains événements, nous sentons qu'il existe une véritable envie de faire monter la pression. Cette envie est tellement pressante que certains en arrivent à perdre leurs moyens.

En effet, nous avons récemment assisté à un "pétage de plombs" en direct d'un élu Sud, nécessitant l'intervention d'un médecin du travail présent dans la salle. On se serait cru dans la tribune Boulogne en plein milieu de hooligans déchaînés.

Il faut bien le dire, certains sujets ont le don d'énervier nos petits « camarades ». Il s'agissait ce jour là du financement d'une « activité » proposée par la Com-

mission Culturelle et de la consultation du Comité d'Entreprise concernant la procédure de révocation d'un des membres du CE.

Ces agissements, s'ils n'ont provoqué aucune réaction jusqu'à présent de la part de la Direction, ont entraîné quand même la démission du Secrétaire Adjoint et la mise en place d'une enquête pour harcèlement de la part d'un élu vis-à-vis d'autres élus.



Mais au fait, pourquoi tant de gesticulations et d'excitations ? L'intérêt du personnel ?

A bientôt pour la suite de nos aventures...



## → Comité d'Entreprise : Election du secrétaire adjoint



## L'équipe du CE effectue un changement !!!

Suite au départ de la CGC, SUD et son faire-valoir cherchaient un nouveau partenaire.

Souvenez-vous, il y a un an, compte tenu de leurs résultats respectifs aux élections professionnelles, les deux organisations syndicales SUD et CGC, unies depuis deux ans pour le meilleur et pour le pire pour former une majorité de gestion, étaient obligés de trouver un troisième partenaire.

La CGT à l'époque déclinant l'invitation, c'est le SU qui s'y est collé.

Leur "ménage" à trois aura duré un an. On pourrait peut être en profiter pour faire un premier bilan de ce tiers de mandature.

Inutile de revenir sur la promesse du SU « la gestion du CE serait ouverte à toutes les organisations syndicales disposant d'élus » difficilement envisageable. A deux, c'était pas facile, à trois encore moins, alors imaginez à 6 OS.

La CGC n'aura donc pas, de son côté, réussi dans ce premier tiers temps à « élargir la nature des participations offertes, améliorer l'offre de voyages aux salariés »

### Encore un peu de patience !!!

Il reste donc encore deux ans aux gestionnaires SUD et SU pour tenir leurs promesses "électorales".

- mieux indemniser les locations vacances par le biais des « réserves » (SUD)

- Revoir les plafonds (SUD)

- Penser aux oubliés « salariés plus âgés ou sans enfant » et à une meilleure équité dans la répartition du budget (SU)

**Malgré l'augmentation du nombre de salariés et d'ayants droit et la crise, rien à changé!!!**

A moins que pour le centre culturel La Clef, "un débat sur le sujet, sans tabous ni idées préconçues devait permettre de dégager une solution pérenne pour que chacun puisse bénéficier des actions culturelles du CE" parole de SUD.

On ne s'attendait pas à un referendum sur le sujet, mais quand même une simple information en réunion plénière du comité d'entreprise, c'est petit.

Au lieu d'un véritable débat, ils se sont auto-consultés, se sont auto-satisfaits de la gestion et l'utilisation de ce centre et se sont auto-autorisés de continuer.

### On appelle cela de l'auto-ritarisme !

Nous avons donc depuis le 30 juin notre troisième larron. Il s'agit de ..... La CGT.

Il est vrai qu'au regard des tracts intersyndicaux de ces dernières semaines, c'est trois là avaient l'air de faire la tierce.

Cet attelage sera-t-il plus productif et innovateur que le dernier ?

La CGT « promettait »:

- Vendre le centre culturel
- Activités culturelles sur Cergy, St Quentin, Evry et Melun
- Une nouvelle tranche de quotient familial pour les plus bas salaires
- Augmenter l'indemnité Voyages
- Augmenter le parc de location
- Augmenter l'indemnité Sport/Culture

Nous vous tiendrons informé de l'état d'avancement de ces dossiers.

Stéphane RUFFIN



Retrouvez les dernières infos et tous vos droits dans l'accord portant sur les mesures sociales d'accompagnement du projet de réorganisation sur notre site

[www.cfdt-ceidf.com](http://www.cfdt-ceidf.com)



# LE GRAND BAZAR !!!

Entre ce qui est écrit et qui ne correspond pas toujours à ce qui est dit...

Entre ce qui est dit par la DRH qui diffère de ce que disent les hiérarchies...

Entre les pratiques mises en œuvre qui ne collent pas avec les textes présentés au CE ou aux accords signés...

Avec des dates et des calendriers prévus qui ne sont pas respectés...

Plus personne n'y retrouve ses petits : ni la DRH qui navigue à vue, ni les cadres de direction qui font chacun leur interprétation ou "ne savent pas", ni les représentants du personnel qui rencontrent des difficultés pour suivre et vérifier si les procédures sont respectées...et encore moins les salariés qui, en bout de chaîne, subissent.

C'est ainsi que les entretiens individuels qui devaient avoir lieu avant fin juin, puis entre le 2 et le 13 juillet, se tiendraient maintenant (à l'heure où nous mettons sous presse) entre le 5 et le 9 juillet.

C'est ainsi que les courriers d'affectation qui devaient être envoyés à partir du 2 juillet, seraient remis en main propre lors des entretiens.

C'est ainsi que les critères qui devaient être utilisés afin de fixer l'ordre des départs de la CEIDF, serviraient maintenant pour attribuer les postes et emplois pour l'ensemble des collaborateurs des fonctions support.

Devant un tel bazar, les élus du comité d'entreprise, à l'unanimité, ont demandé et obtenu une réunion extraordinaire le 2 juillet afin de tenter d'y voir plus clair et surtout, de remettre de l'ordre.

**Vous pourrez suivre toutes les informations que nous mettrons à votre disposition au jour le jour sur notre site : "En action" - "Actualités" - "Plan de Sauvegarde de l'Emploi"**

**Quelques informations notées au cours de la 1<sup>ère</sup> réunion de la Commission de suivi qui s'est déroulée le 10 juin 2010.**

### PERIODES DE SENSIBILISATION

25 salariés volontaires ont participé à ces périodes de sensibilisation (immersion) au sein des fonctions commerciales BDD et BDR

### ESPACE INFORMATION/CONSEIL

Le site info conseil dédié est disponible dans l'intranet.

- 3 réunions d'information ont été organisées en avril à Cergy, St Quentin et Evry pour 230 collègues.

- 2 réunions sur le régime de Retraite ont été animées par EPS pour 163 participants.



**Tous les salariés du siège doivent être reçus par leur hiérarchie avant l'envoi ou la remise du courrier individuel (avant le 15 juillet).**

### HORS MESURES D'ÂGES

→195 salariés (hors mesures d'âge) ont été rencontrés par l'Espace Information Conseil dont 58 ont été également reçus par Altédia, soit 300 entretiens depuis le 13 avril.

→2 sorties du Groupe BPCE.

→41 projets réalisés ou en cours de finalisation avec Altédia dont 10 déjà validés.

→20 souhaits de mobilités vers le groupe.

→43 demandes de mobilités internes vers les fonctions commerciales

→11 mobilités vers le réseau finalisées

→13 en attente de confirmation d'affectation

→19 en recherche d'affectation

→Les autres salariés ont fait des demandes d'information sans suite ou sont en cours de réflexion.

### MESURES D'ÂGES : RETRAITES ET DISPOSITIF TRANSITOIRE

Motif	2010 nombre	2011 nombre	Total
Dispositif transitoire	110	3	113
Retraite	74	23	97
Total général	184	26	210

## L'intéressement en question ???

**Pour pouvoir toucher l'intéressement dans une entreprise, un accord entre des syndicats et l'employeur est obligatoire. Sinon, pas d'intéressement ni complément d'intéressement puisque ce dernier ne peut être versé que si un intéressement est versé.**

A la CEIDF, cet accord existe. Il a été signé par la CFDT, la CGC et le SU le 25 juin 2009 pour la période de 3 ans 2009, 2010 et 2011

Il vaut ce qu'il vaut, mais vous pouvez déjà vous dire que, sans ces 3 organisations signataires, ni intéressement ni complément n'auraient été versés à la CEIDF en 2010. Cela dit, déclencher un versement d'intéressement est son seul intérêt, puisque tout le reste consiste à du complément d'intéressement. En effet, il suffit d'un Président Magicien qui vous trouve 4 M€ dans un tiroir par un bel après midi d'avril puis 6 M€ (enfin...plutôt 5,4) on ne sait-où au cours d'une nuit de mai !

Les comptes 2009 de la CEIDF, plombés par la réorganisation du groupe BPCE, n'ont permis qu'un versement d'intéressement minime en 2010. (500 000€) auquel la Direction a rajouté un complément de 500 000€. Soit 1 M€ au total.

C'est suite aux négociations d'avril et mai et au mouvement de



grève qu'un complément plus important a pu être versé.

Neutraliser pour 2010 et 2011 le poids que fait peser BPCE sur les comptes de la CEIDF, c'est ce que la CFDT a proposé au Directoire dès la mi-avril afin de ne pas se retrouver, début 2011 dans la même situation que début 2010.

Si, après négociation, la Direction accepte de neutraliser les opérations de réorganisation du groupe BPCE pour le calcul de l'intéressement (cession ou acqui-

sition de sociétés, scission ou apport d'activités), elle refuse de prendre en compte l'incidence du non-versement par BPCE des dividendes à la CEIDF (85 M€ en 2009 et plus de 113 M€ en 2010).

**Dans ces conditions, la CFDT ne signera pas d'avenant à l'accord de juin 2009 !**

Que chacun prenne

ses responsabilités !!!

Jean-Pierre JANAUDY

→ Immeuble ATHOS



**Le CHSCT siège est consulté étage par étage pour rendre un avis sur les plans de l'immeuble ATHOS.**

Cinq réunions de commission de plan étaient programmées durant tout le mois de juin. Cette démarche, d'apparence anodine, est primordiale car elle conditionne le début des travaux d'aménagement du futur siège de la CEIDF.

Le siège ATHOS pose un dilemme. C'est un immeuble neuf, clinquant, esthétique ... Par contre, il crée de nombreuses contraintes inhérentes à son ancien propriétaire, Natexis, avec l'existence de salles de marché à perte de vue. Les élus du CHSCT se trouvent donc confrontés à l'émergence de bureaux paysagers ouverts coté rue Neuve Tolbiac et rue Durkheim impossible à cloisonner sinon le respect des normes de sécurité n'est plus assuré (désenfumage, cloison coupe feu). Ce sera donc une première pour de nombreux collègues, des bureaux non fermés sans cloisons ni portes. Il faut donc faire avec.

Examinons étage par étage, ce que seront les nouvelles conditions de

vie des futurs occupants.

Pour le rez-de-chaussée, pas de souci car les aménagements proposés offrent des conditions de travail correctes.

Pour le 1<sup>er</sup> étage mais surtout pour le 2<sup>ème</sup> étage, quelques

bureaux ont un ratio de 7m<sup>2</sup> par personne. Les solutions retenues pour les bureaux de ces 2 étages ont consisté à supprimer ou à réduire des salles de réunions ou des box de réception, ce qui a permis d'agrandir les bureaux contigus et obtenir un ratio approchant les 8-9 m<sup>2</sup>, certes insuffisantes par rapport à une recommandation qui tourne autour de 9-10 m<sup>2</sup>.

Pour le 1<sup>er</sup> étage, les solutions retenues étant satisfaisantes (agrandissement de bureaux, inversion de bureaux dans le même service), le vote a été favorable.

Pour le 2<sup>ème</sup> étage, les solutions retenues ne sont pas totalement satisfaisantes au niveau du ratio m<sup>2</sup> par personne pour 3 bureaux. Et là est le dilemme : d'un côté l'existant des services actuels ( rue Hérolld, rue du Louvre , rue Réaumur) fait de bric et de broc avec des locaux peu adaptés, mansardés parfois, faiblement éclairés, un chauffage et une climatisation souvent défectueux, et de l'autre côté un siège ATHOS certes plus confortable mais avec des bureaux en superficie pas toujours à la hauteur de cet immeuble de prestige. Seule satisfaction, le re-

groupement de tous les services de la direction financière sur le même étage.

La CFDT a donné un avis favorable sur le 1<sup>er</sup> étage et le 2<sup>ème</sup> étage sous réserve de l'intégration des modifications notifiées sur le procès verbal par les élus lors de cette réunion et sous réserve de la présentation de nouveaux plans reprenant les demandes des élus.

Au niveau du 3<sup>ème</sup> étage, tout se complique et les soucis commencent. Il ne s'agit plus de deux ou trois bureaux à l'étroit mais d'un service (contentieux). Après quelques aménagements, la CFDT s'est abstenue lors du vote de validation des plans de cet étage.

Par contre, à partir du 4<sup>ème</sup> étage et jusqu'au dernier étage, la règle retenue par la DRH reprend la partition "on tasse, on entasse, on empile". Il faut dire que les services concernés sont pour une bonne part des services de production bancaire. Et là, on découvre les limites de l'exercice d'aménagement de la commission de plan. Face à ce constat, le vote de la CFDT a été défavorable pour tous ces étages du 4<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup>.

En conclusion, le leitmotiv qui ressort des cinq réunions de commission de plan du siège ATHOS est toujours le même. Il manque un étage à cet immeuble ATHOS. En effet, un 8<sup>ème</sup> étage aurait permis de décongestionner les bureaux existants et d'offrir des conditions de travail satisfaisantes.

Yves FOULARD



# retraites soyons clairs !



## Le congrès CFDT vote pour une réforme alternative

Face au projet gouvernemental, la CFDT est dorénavant en mesure de proposer une réforme des retraites juste et efficace.

La CFDT prône une réforme globale et ambitieuse, qui s'attaque aux injustices, renforce les possibilités de choix des salariés, équilibre le système à long terme et redonne confiance à toutes les générations, soit :

- Le droit de partir en retraite à 60 ans ! Ce droit n'est pas négociable, pour des raisons de justice sociale et de liberté de choix du moment du départ en retraite.
- Le maintien du dispositif de départ anticipé pour carrière longue ! Exigé et obtenu par la CFDT en 2003, il concerne les salariés ayant commencé à travailler jeunes.
- La reconnaissance de la pénibilité ! Tout salarié exposé à des conditions de travail qui réduisent son espérance de vie doit bénéficier d'une réduction de durée de carrière.
- Une meilleure prise en compte

des carrières morcelées et de la précarité !

Il s'agit notamment des périodes de chômage, de maladie, de stage ou encore de RSA.

- La révision des droits familiaux de retraite ! Ils doivent devenir plus redistributifs afin de bénéficier davantage aux foyers modestes et aux femmes.
- Le renforcement des possibilités de choix ! La possibilité de partir en retraite à taux plein après une carrière complète, sans condition d'âge, doit devenir une réalité.

**C'est seulement si ces revendications étaient satisfaites que la CFDT accepterait que les gains d'espérance de vie soient partagés de manière équilibrée entre durée de cotisation supplémentaire pour ouvrir des droits à taux plein, et temps de retraite supplémentaire.**

Par ailleurs :

- La contribution des revenus du capital au financement des soli-

darités doit être renforcée pour consolider la prise en charge des éléments de redistribution du système, des effets du papy-boom, ainsi que des conséquences de la crise.

- Les salariés qui ont été mobiles et ont changé de caisse de retraite ne doivent plus être pénalisés. Une réflexion doit s'engager sur les éventuelles conditions d'unification des différents régimes.

Parce que la réforme du gouvernement n'en est pas une,  
Parce qu'une véritable réforme est nécessaire,  
Parce qu'une autre réforme est possible,  
**LA CFDT PROPOSE UN PROJET ALTERNATIF CRÉDIBLE SUR LES RETRAITES.**



Retrouvez toutes les informations sur le site :

[www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr)

→ **CHSCT Réseau et Siège : Réunion du 18 juin 2010**



**Rapports annuels 2009 des médecins du travail**

Concernant les rapports des médecins, nous avons pris acte que le Comité d'Entreprise avait rendu un avis sans avoir en sa possession l'avis motivé du CHSCT Réseau.

Puis sur l'activité des médecins nous avons fait les remarques suivantes :

Du fait de la fusion des 3 caisses, les 3 médecins ont vu leurs effectifs réels augmentés de **45%**. Le nombre d'examen cliniques a augmenté de 4,8 %. Cependant, plus de la moitié des salariés n'ont pas été reçus en consultation par la médecine du travail. Plus inquiétant, parmi ces salariés, ils ignorent ceux qui ont été reçus depuis plus de deux ans.

A l'intérieur des restrictions professionnelles, nous avons noté une forte progression entre 2008 et 2009 des suivis particuliers (x 2.6) et des temps partiels thérapeutiques (x 1.61)

Le nombre d'inaptitude à tous postes est multiplié par 2 .

Les résultats de l'enquête EVA-STRESS, ne pouvant être exploités par le service médical, nous avons regretté, compte tenu du contexte, ne pas pouvoir disposer de ces éléments.

Enfin, nous avons souligné que dans leurs conclusions, les méde-

cins du travail avaient en 2008 fait état "d'une expression de mal être", en 2009 "d'une augmentation du niveau d'inquiétude et de mal être" et en 2010, depuis l'annonce du PSE, "des salariés en « grande souffrance »" sont rencontrés quotidiennement.

Les infirmières, quant à elles, assistent les médecins et répondent à toutes demandes de soins infirmiers, de conseil et d'écoute.

Les CHSCT Réseau et Siège se sont abstenus sur les rapports des Dr BONNEFOIT et CHEVILLARD.

**Rapport d'activité 2009 de l'assistance sociale**

Le rôle du service social est de proposer une aide aux salariés confrontés à toutes difficultés professionnelles ou personnelles.

Quelques chiffres:

- 1367 salariés ont eu un entretien
- 413 salariés ont un dossier en cours
- 587 salariés ont exprimé une demande
- 268 salariés ont exprimé une nouvelle demande

**Rapport 2009 des travailleurs handicapés**

L'accord national en faveur de l'emploi des personnes handicapées signé par la CFDT devait créer les meilleures conditions pour permettre :

- de maintenir en emploi les personnes handicapées déjà présentes dans la Branche, ou celles qui deviendraient handicapées durant leur carrière,

- d'intégrer de nouveaux collaborateurs handicapés,
- de contribuer activement à la formation en alternance des personnes handicapées,
- de développer le recours aux secteurs protégés et adaptés.



Au niveau des embauches, il nous semblait que la CEIDF pouvait faire beaucoup mieux avec ses 2 embauches par rapport aux 123 au niveau de la Branche. Il semble que l'embauche sur une activité commerciale du réseau de personnes handicapées soit plus difficile à la CEIDF que sur le reste des caisses d'épargne. Pour ces dernières, 65% des embauches concernaient l'activité commerciale du réseau en 2009.

Du travail en perspective donc pour les référents handicap de la CEIDF.

**CHSCT Réseau**  
 Carmen PIERROT  
 Marie-Hélène MORLET  
 Jean-Jacques NICOTERA  
 Stéphane RUFFIN  
 Gilbert DUPONT

**CHSCT Siège**  
 Yves FOULARD  
 Pascal CHAUEAU



**Tous les rapports et comptes-rendus sur notre site**

[www.cfdt-ceidf.com](http://www.cfdt-ceidf.com)



**Ben dis donc, sacré tour de passe-passe. T'as vu quelque chose ?**

**Non, j'ai rien vu, mais j'suis pas le seul !!!**

Prenez le montant de votre intéressement versé le 28 avril (exemple : 837,96€)

Divisez-le par le montant du 1<sup>er</sup> versement du 22 avril (dans notre exemple : 209,49€)

Vous devez trouver 4 (le directoire a versé 1 million le 22 et 4 millions le 28 soit 4 fois +)

Exemple (tiré du cas réel) :  $837,96 : 209,49 = 4$

Jusque là, tout va bien.

Maintenant prenez le montant qui vous a été versé le 11 mai (toujours le même exemple : 1130,85€)

Divisez-le par le montant versé le 22 avril (exemple : 209,49€)

Vous devriez trouver 6 puisque le directoire dit avoir versé 6 millions le 11 mai.

Et bien non, vous trouvez 5,4

Exemple :  $1130,85 : 209,49 = 5,398$

Dans notre exemple il manque : 126,09€

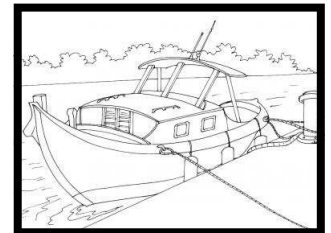
Ce n'est donc pas 11 Millions que le directoire a versé mais 10,4 Millions.

**Alors, où sont passés les 600 000 € manquants ?**



**On s'est fait n....r ???**

- Mon premier est la demeure des oiseaux dans les arbres
- Mon second est le lieu où accostent les bateaux
- Mon tout est le terme employé pour décrire la frustration de certains élus quant au non respect, par Mr Jean-Pierre DECK, du protocole de fin de grève.



***Il y a fort à parier que cette exclamation ne sera pas reprise dans le procès verbal de la réunion.***

**Victime d'afubulation n°2 . !!!**



Le Crédit Agricole caracole toujours en tête, mais la Caisse d'Épargne, grâce à un très bel effort, gagne du terrain et n'est plus qu'à une longueur de la pôle. C'est d'ailleurs elle qui enregistre la meilleure performance. De son côté, la Banque Populaire, payant sans doute sa très belle remontée du trimestre dernier, s'est fait rafler la troisième place au profit du Crédit Lyonnais. Elle, se retrouve au pied du podium. Le dernier tiercé gagnant donne dans l'ordre : 1<sup>er</sup> Crédit Agricole, 2<sup>ème</sup> Caisse d'Épargne, 3<sup>ème</sup> Crédit Lyonnais.

Le baromètre du 1<sup>er</sup> trimestre des banques les plus conflictuelles "Du franchement mauvais au moins pire..." Afub (association française des usagers bancaires)



## Contact

Section syndicale CFDT  
de la  
Caisse d'Épargne IDF  
25 rue du Louvre  
75001 PARIS

### Par téléphone

01.40.41.31.92 (CHSCT)  
01.40.41.32.17 (DP/CE)  
01.40.41.34.87  
(Permanence syndicale)

### Par courriel

[Cdtceidf@orange.fr](mailto:Cdtceidf@orange.fr)

### Le site internet

[www.cfdt-ceidf.com](http://www.cfdt-ceidf.com)



CFDT Groupe

Caisse d'Épargne

[www.cfdt-ecureuil.com](http://www.cfdt-ecureuil.com)



## BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné (e) :

NOM : ..... PRENOM : .....

AFFECTATION : .....

CLASSIFICATION : .....

déclare adhérer à la CFDT de la Caisse d'Épargne.

DATE : .....

SIGNATURE : .....